



Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

DÉFAILLANCE MANAGÉRIALE ET CLIMAT DE TENSION DANS UNE CRÈCHE DU GROUPE LPCR

Guénange, le 12 novembre 2025 - Le Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance (SNPPE) exprime son **plein soutien à l'équipe de la crèche Tamaris à Saint-Mitre-les-Remparts**, gérée par le groupe **LPCR**, confrontée à une situation profondément délétère depuis plusieurs semaines, après avoir exercé son **devoir d'alerte** concernant un geste inapproprié sur un enfant.

➤ Un signalement resté sans suite effective

Le 15 octobre 2025, une déléguée syndicale SNPPE a transmis à la direction un signalement formel concernant un acte inadapté commis par une professionnelle auprès d'un enfant.

Malgré la gravité des faits et la recommandation explicite d'en faire un écrit, aucune mesure de protection concrète n'a été mise en œuvre.

L'enquête interne initialement diligentée n'a fait l'objet d'aucune restitution à l'équipe, et la salariée mise en cause a été maintenue à son poste, au mépris du principe de précaution et du climat collectif.

➤ Un climat professionnel devenu insupportable

Le retour de la professionnelle a provoqué un choc collectif : dès sa reprise, elle a ironisé sur la situation par des propos déplacés (« *Alors, il y a eu de l'action ?* »), accentuant encore la souffrance morale et la perte de confiance au sein de l'équipe.

Face à cette situation, les salariées ont décidé de se mettre en grève sur place pour exprimer leur épuisement et leur incompréhension.

Il a fallu ce mouvement social ce matin pour que le dialogue s'ouvre enfin, alors que la situation avait déjà été remontée en CSE plusieurs semaines auparavant.

➤ Une réaction managériale tardive

Une nouvelle enquête RH a été annoncée pour ce jour, soit près d'un mois après le premier signalement.

Cette réaction tardive illustre une défaillance majeure du dialogue social et de la gestion des alertes internes.

Le SNPPE rappelle qu'il n'appartient pas au syndicat de dire à LPCR quelles mesures prendre : c'est au gestionnaire d'assumer pleinement ses responsabilités légales et éthiques vis-à-vis des enfants accueillis et des équipes encadrantes.

➤ **Le SNPPE saisit l'Inspection du travail**

Face à ces manquements répétés, le SNPPE a signalé la situation à l'Inspection du travail et demande :

- La protection immédiate des salariées contre toute forme de pression ou de représailles ;
- Une enquête administrative indépendante sur la gestion du signalement ;
- Un renforcement du contrôle public sur la gouvernance et les pratiques du groupe LPCR, déjà interpellé pour des situations similaires.

➤ **Le SNPPE restera vigilant**

Cette affaire illustre une fois encore la nécessité d'un **véritable service public de la petite enfance**, garantissant la transparence, la sécurité et la bientraitance.

Le SNPPE accompagnera les professionnelles concernées jusqu'à la mise en œuvre de **mesures correctives et de garanties effectives de protection**.